

Entrevue avec Michel Chauvière, sociologue et politologue français

par
Claude Larivière, T.S., Ph. D.

Regards d'un sociologue français sur l'évolution du travail social, des services sociaux et des politiques sociales en France. Certaines questions ont des résonances dans le contexte québécois : professionnalisation, déréglementation, place des usagers, utilisation de référentiels.

Thoughts of a French sociologist on social work, services, and policies in France. Some issues are present in the Quebec context: professionalization, deregulation, place of the services' users and usage of the referentials.

Dans le cadre d'un numéro abordant les liens entre les transformations des services sociaux et leurs impacts sur les pratiques professionnelles, il nous est apparu important de sortir de notre contexte québécois et d'ouvrir une parenthèse sur ce qui se vit en Europe et plus particulièrement en France où des similitudes existent à la fois dans l'évolution de la société et de la gestion du social depuis quelques décennies. Évidemment, cela nous permettra également de mettre en valeur les différences (notamment de statut et de niveau d'organisation de la profession). Michel Chauvière, sociologue et politologue, particulièrement impliqué dans la recherche et l'analyse de l'évolution des politiques familiales et sociales a accepté de répondre à nos questions.

Votre cheminement

1. Pouvez-vous tout d'abord nous parler de vos études et de votre doctorat? Qu'est-ce qui vous préoccupait en début de carrière?

Les domaines social et éducatif ont toujours été présents (mère institutrice, mouvement de jeunesse catholique, militantisme politique). Après mes études secondaires et une année de propédeutique à dominante historique et philosophique, j'ai d'abord choisi des études de psychologie jusqu'à la licence. Puis, m'étant rendu compte que je n'avais pas la vocation de la clinique, j'ai opté pour les sciences sociales, dans le prolongement de la psychologie sociale, en m'intéressant à la sociolinguistique et surtout à la sociologie (seconde licence).

Mai 68 a fait le reste pour ma conversion et j'ai alors quitté Rennes (Bretagne) pour Paris en 1970. J'y ai trouvé une poste de formateur permanent dans un centre de formation d'éducateurs spécialisés, en même temps que je donnais des cours en sciences de l'éducation à l'Université de Paris VIII Vincennes, créé expérimentalement après ces événements.

Un second virage, cette fois-ci vers la recherche, est intervenu en 1974 après un licenciement collectif du centre de formation (je raconte cette expérience dans le livre *Les socio-clercs. Bienfaisance ou travail social* publié chez Maspéro en 1976). J'ai voulu comprendre ce curieux secteur qui m'avait exclu après bien des heurts et, par exemple, m'avait critiqué pour ma participation au numéro de la revue *Esprit* de 1972 où j'avais publié un article intitulé « Pourquoi le travail social? ». Ayant eu la chance d'accéder à de riches archives des années 1940 (sur le gouvernement de Vichy et celui qui suivit à la Libération), j'en ai conçu tout à la fois des enseignements de sociohistoire très spécialisés à Paris VIII, un projet de recherche soutenu par le Commissariat général du Plan, puis l'ensemble a fait la matière de ma thèse de 3^e cycle soutenue à Paris X-Nanterre en 1978 (direction Pierre Kaufman); une thèse par la suite publiée sous le titre *Enfance inadaptée, l'héritage de Vichy* et qui en est aujourd'hui à sa troisième édition. Mes principales références sont alors le philosophe Michel Foucault, les sociologues Pierre Bourdieu, Robert Castel et

Intervention, la revue de l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec.
Numéro 136 (2012.1): 50-58.

l'école des Annales en histoire pour son dépassement de l'approche factuelle permettant l'ouverture aux domaines économique, social et culturel.

Après quelques autres contrats de recherche, je suis finalement entré au Centre National de Recherche Scientifique (CNRS) en 1980 en me promettant de continuer à « labourer » le champ social dans tous ses aspects (histoire, institutions, professions, savoirs, pratiques, etc.).

2. Vos premières recherches portaient également sur les familles et c'est ce qui vous a conduit à créer le Groupement pour la recherche sur les mouvements familiaux (GRMF) en 1982?

C'est une seconde aventure qui complète la première. À l'entrée au CNRS, mon projet distinguait, a priori, trois façons de travailler le champ social : la voie professionnelle, la voie associative et la voie politique. Pour la voie associative, l'exemple des mouvements familiaux, que je connaissais déjà un peu, m'a alors semblé très significatif et trop peu étudié comme tel. J'ai donc entrepris une enquête descriptive large (premiers résultats publiés dans la revue *Informations sociales* de la Caisse nationale des allocations familiales ou CNAF), puis bien d'autres travaux (jusqu'à une anthologie publiée en 2006) en même temps que j'ai cherché à approfondir ma connaissance des mouvements familiaux issus de la matrice de l'action catholique spécialisée, de la Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC) en particulier et cela de nouveau pendant les années 1940 et 1950, en les considérant comme des analyseurs de tout le social en actes.

C'est en participant en observateur à un congrès à Lille que j'ai rencontré Bruno Duriez qui avait le même domaine d'intérêt que moi, mais en venant de la sociologie urbaine et de la sociologie religieuse. De cette convergence est né le GRMF, qui nous a mobilisés durant 25 ans et nous a permis de publier 15 volumes historiographiques originaux dans la série des *Cahiers du GRMF*. L'objet, c'est donc, en grande partie, la postérité de la JOC dans tous les plis de la vie sociale (familial, travail, quartier, associatif, syndical, politique...).¹ La méthode, c'est une méthode problématique (autant qu'il est possible pour des non-chercheurs de s'en

accommoder), interactive (entre mémoire et archives), thématique (déconfessionnalisation, Vichy, squatters, scission, défense des usagers, formation et monographies locales) et coproductive (tous les cahiers ont été coproduits par d'anciens militants et d'anciens chercheurs). On peut consulter à ce sujet notre dernier article de méthode publié dans *SociologieS*, revue de l'Association Internationale des Sociologues de Langue Française (AISLF), en octobre 2011.

3. Vos livres abordent tant les politiques sociales que la famille, les institutions et les professions. Pouvez-vous nous expliquer ce qui a guidé cette trajectoire?

La famille ne m'intéresse pas comme une question privée, mais comme une question publique, ce qui est très important dans le cas français, compte tenu de l'antinomie du gouvernement par la famille et du gouvernement par les citoyens, depuis la Révolution. D'où une étrange relation entre famille et République française. C'est pourquoi, poursuivant mon exploration des dynamiques du champ social et de la socialisation, je me suis particulièrement intéressé aux politiques sociales (y compris familiales), aux institutions (publiques, privées associatives, privées lucratives) et aux professions qui prennent la famille comme principe et les familles comme cause politique ou comme objet de mobilisation. Ce qui recroise très souvent mon autre approche par le travail social professionnalisé, les politiques d'intervention et les institutions spécialisées visant l'enfance, la jeunesse, le handicap, le vieillissement, l'exclusion, l'immigration, etc. Ces deux domaines se fécondent l'un l'autre.

C'est là une sociologie tout à la fois historique, institutionnelle et politique que je conduis le plus souvent au plus près des groupements, des réalisations, des acteurs, avec lesquels je suis en interaction permanente depuis plus de 30 ans, volontairement disponible pour des formations, des journées d'études ou autres contributions ponctuelles. J'ai de ce fait une connaissance empirique cumulée du champ social assez importante. Mais on ne peut en rester là et c'est pourquoi je revendique aussi la nécessité et la totale liberté problématique dans la recherche, y compris le cas échéant en pratiquant une rupture affichée et assumée avec

le sens commun des acteurs ou les modes de justification *à posteriori* dont ils usent, comme tout le monde. Ainsi, à propos de Vichy en début de carrière ou plus tard au sujet de la gestion.

4. En 2004, vous publiez *Le travail social dans l'action publique. Sociologie d'une qualification controversée*. Pouvez-vous nous résumer votre propos?

C'était un premier travail de synthèse de mes différents travaux historiques et sociologiques concernant le champ social spécialisé en direction de populations désignées ou encore de développement social; le début d'une trilogie, mais je ne le savais pas encore.

C'était aussi une façon d'affirmer la place légitime du travail social comme objet de science, à l'égal des autres. En France, le travail social et les politiques d'action sociale souffrent depuis longtemps d'un déficit de légitimité scientifique et académique. Sans doute est-ce dû à une défiance malade à l'égard de l'université et au phantasme différentialiste selon lequel le travail social serait une discipline scientifique à part entière. C'est une représentation à laquelle je n'adhère pas, car je la trouve épistémologiquement difficile à tenir et contre-productive depuis plus de 40 ans. Pour moi, le travail social est avant tout un champ de pratiques dédiées comme il en existe bien d'autres (la gestion, l'éducation, le sport, l'administration, la police...) et les disciplines peuvent et doivent même s'y intéresser, sans exclusive, chacune à sa façon. C'est le défi qu'il faut affronter et non fuir.

Cet ouvrage tente de répondre à cette difficulté. Je propose de replacer le processus de travail (du) social dans le cadre plus large de l'action publique et de ses transformations (et non comme une simple mise en application des politiques publiques sectorielles qui s'accroissent). J'examine aussi la question des professions d'un point de vue non fonctionnaliste, alors que le fonctionnalisme est dominant aujourd'hui avec les référentiels, les bonnes pratiques, etc. Je l'analyse plutôt comme le résultat d'une lutte, d'une controverse récurrente à propos des qualifications nécessaires pour tout le travail du social, qu'elles soient individuelles, celles des emplois, ou collectives, celles des organisations et des postes de travail,

sachant que la tendance actuelle est de réduire les enjeux collectifs au simple marché des compétences individuelles. Autrement dit, je fais l'hypothèse de la contingence et de la fragilité de tous ces montages dédiés au social.

5. Vous avez également un intérêt pour les usagers des services publics? Quelle est justement la place des « usagers » dans les services sociaux français?

J'ai découvert la question des usagers en même temps que je me suis intéressé au social réalisé. Tout à la fois comme destinataires des prestations d'aide sociale ou des redistributions au titre de la Sécurité sociale (allocations familiales, par exemple), comme des « pris en charge » ou « pris en compte » par des institutions, mais aussi comme des acteurs à part entière des politiques sociales. Le GRMF présenté plus tôt m'a permis de comprendre comment, par exemple, certaines familles populaires se sont organisées localement pour défendre leurs intérêts ou les intérêts de leurs enfants, imposer des solutions aux pouvoirs publics, voire s'autogérer et se passer des professionnels. On trouve aussi cela dans le cas des associations de parents d'enfants handicapés, très actives dans la préparation des lois et le contrôle de leur effectivité, ainsi que dans l'ouverture puis la gestion d'établissements innovants et le recrutement de professionnels.

Mais je ne me contente pas de cette approche empirique et j'ai recadré la problématique des usagers de la façon suivante : ce n'est pas l'usager qui fait l'usage, mais l'usage qui fait l'usager, autrement dit l'usager est une catégorie conjoncturelle, peu indépendante, presque secondaire (notamment par rapport à la catégorie du citoyen). Il faut donc considérer non seulement les usagers comme des acteurs, mais surtout analyser les rapports sociaux d'usage et la façon dont les acteurs concernés les investissent, les travaillent, les transforment ou les contournent. Ainsi, être « parents d'enfants handicapés » est d'un bien meilleur rendement politique que de se dire « usagers des services publics ».

Ces travaux et ces réflexions ont largement bénéficié de mes échanges anciens avec votre collègue Jacques T. Godbout alors à l'INRS Urbanisation qui, partant des centres locaux de services communautaires (CLSC), s'intéressait

de son côté à la « démocratie des usagers ». Nous avons du reste dirigé ensemble un ouvrage chez L'Harmattan : *Les usagers entre marché et citoyenneté*, pour lequel nous avons demandé à différents collègues français et québécois s'ils utilisaient ou non la catégorie usagers, comment et dans quel sens. Il a été très souvent cité depuis 20 ans.

Les politiques françaises ont mis de l'usager dans leur moteur au début des années 2000, mais c'est un peu en trompe l'œil. Les usagers, tout comme les malades, sont dotés de droits subjectifs nouveaux (transparence des décisions, révision des dossiers, consultation, autorisation, projet individuel, etc.) qui sont intrinsèquement utiles, mais c'est aussi une rhétorique de justification par l'aval des politiques de renforcement des contrôles de qualité, de la lutte contre les maltraitances ou de la norme de performance, au moment même où les moyens viennent à manquer en valeur relative. C'est du fait, dit-on, de la crise, mais c'est aussi du fait des dérèglements des marchés financiers à l'échelle mondiale et de la marginalisation du pouvoir politique, désormais converti au néo-libéralisme. Lequel est non seulement économique, mais aussi sociétal, imposant presque partout une économie sociale de marché (ce qui justifie de parler d'ordolibéralisme²). Ainsi, il est devenu le fourrier du développement économique à tout prix, même au prix d'un renforcement des inégalités sociales. Ce contre quoi, au demeurant, le travail social est assez impuissant. L'usager, à qui on promet beaucoup (le meilleur du monde!), devient alors l'argument pour justifier le « faire mieux avec moins » et la masse salariale en est la principale variable d'ajustement. Pire, l'usager est coupé de toute référence à l'histoire et à la citoyenneté commune, en l'espèce républicaine, ou plutôt sa citoyenneté devient simplement une citoyenneté de consommateur (de services publics ou assimilés). Il fait alors trace d'une bascule dans un tout autre paradigme sociétal que le paradigme solidariste qui portait et porte encore les politiques sociales. Comme vous le voyez, il ne faut pas être angélique sur ce sujet, mais extrêmement prudent.

6. La place de la gestion ne vous échappe pas puisque vous y consacrez un livre remarqué

sur le thème un brin provocateur de *Trop de gestion tue le social*. Vous n'êtes pourtant pas contre la nécessité d'une gestion, mais dénoncez plutôt l'hypergestion qui cesse d'être un soutien à la pratique sociale et devient un pouvoir sur celle-ci.

Je me trompe?

Vous ne vous trompez pas. Il faut de la gestion et de la bonne gestion. Mais il faut surtout ne pas inverser les rapports de la gestion et de l'action. La gestion est au service de l'action, c'est un outil, ce n'est pas une fin en soi. Or, aujourd'hui, les normes de la bonne gestion, fondées dans un nouveau rationalisme technique (management), ont pris le pouvoir, grâce notamment à la démultiplication des moyens que permet l'informatisation généralisée et à la complicité objective des pouvoirs publics qui instituent de telles politiques, à l'image des pays anglo-saxons qui, à cet égard, ont un peu d'avance sur la dite « vieille Europe ».

Les conséquences sont en cascade et cumulées, c'est une révolution. Le pire étant sans doute que la gestion, comme horizon indépassable et gage de modernité et de survie du modèle social, est entrée dans les représentations et dans les comportements des acteurs concernés. C'est ce que j'appelle la « chalandisation » (traduit par la « silent corruption of commercialism », dans un texte récent publié avec Stephen S. Micks, de l'Université de Richmond en Virginie (USA) intitulé « The French Sociological Critique of Managerialism: Themes and Frameworks », *Critical Sociology*, que l'on peut consulter en ligne à cette adresse : <http://crs.sagepub.com/content/early/2011/12/07/0896920511431501.citation>.

7. Votre position sur les référentiels nous intéresse également. En 2006, dans la revue *Vie sociale*, vous sembliez assez critique (« Les référentiels, vague, vogue et galères »).

Critique, je le suis en effet, face à la généralisation sans réserve de cet outil. J'en connais une utilisation analytique très précieuse dans le cadre de l'analyse des politiques publiques (rapport référentiel global/référentiel sectoriel), mais j'en déplore l'utilisation normative partout ailleurs. Un métier traduit en un référentiel, c'est un métier réduit, dans sa définition, à ce qui peut se négocier, par exemple dans le

cadre de la validation des acquis d'expérience (VAE) et autres systèmes permettant des dispenses de formation partielles ou totales, selon l'expérience reconnue aux personnes par une instance légitime.

C'est aussi un métier coupé de sa part *instituyente* non prescrite et de la responsabilité du professionnel, comme il est commun dans tous les métiers de la relation (du travail social à la justice, sans oublier l'enseignement, le soin, etc.). C'est donc une paresse intellectuelle en même temps qu'une approche hyper fonctionnaliste. J'invite vos lecteurs à consulter par exemple *Politique des métiers. Manifeste* (collection Mille et une nuits chez Fayard) produit par le collectif L'Appel des appels, dont je suis vice-président.

Dans le cas de la formation traduite en référentiel, que reste-t-il de l'acte de former? *Idem* pour la certification conformément à un référentiel type : c'est gommer les actes de pouvoir et d'engagement des employeurs, avec toutes leurs contradictions, et c'est faciliter le travail des recruteurs (ou chasseurs de tête) et légitimer leur micromarché en pleine expansion.

Cela fait partie de la panoplie des nouveaux outils arrivés avec le tournant néomanagérial, qui gère les professionnels comme des ressources humaines, comme on gère des ressources matérielles, financières, juridiques, communicationnelles ou autres.

C'est enfin l'indice que le professionnel n'est plus le pivot de l'action sociale et du travail social. Sa place a été prise par les opérateurs, ceux qui vendent des prestations de paix sociale ou de performance aux pouvoirs publics et qui contractualisent avec leurs usagers-clients, sous la toise de la satisfaction, avec enquêtes évaluatives *ad hoc*.

8. Votre ouvrage le plus récent, *L'intelligence sociale en danger. Chemins de résistance et propositions* (2011), ouvre-t-il de nouvelles perspectives?

Deux principales. D'une part, je propose un modèle de compréhension du travail du social, en substance, c'est-à-dire ni réduit à ses valeurs ni confondu avec ses finalités; d'autre part, je fais une série de propositions pour sauver la possibilité que cette intelligence collective du social continue d'être utile aux citoyens et de nourrir la démocratie.

Mon « carré des intelligences » engagées dans le social réalisé est fait de quatre registres indissociablement liés entre eux :

- du droit, au sens de l'État de droit et de droits, au sens des droits créances ou droits opposables à la société, ce que sont tous les droits sociaux;
- des institutions comme façon d'instituer avec effectivité les droits contre les aléas de la vie et la discontinuité des marchés, en s'appuyant sur la part *instituyente* des professions;
- des savoirs pour comprendre mieux et être plus utiles les uns aux autres;
- des actes de métier cliniques parce que de l'humain ou mieux de « l'humanité dans l'homme », selon la belle expression de la philosophe allemande/américaine Hannah Arendt, est en jeu.

Ce sont à la fois des fondations, des ressources, des cadres et des appuis pour l'action. Des générations de femmes et d'hommes se sont battues avec pugnacité pour les instituer. Nous en sommes les héritiers. Qu'allons-nous en faire?

Pour lutter contre la dislocation et la déréglementation/privatisation de ces registres essentiels, il faut notamment aller vers de nouvelles protections juridiques, réveiller la pensée des institutions, rénover les idéaux de service public, faire vivre les métiers, politiser les usages sans tomber dans le clientélisme, mener la bataille des mots et des connaissances, respecter les espaces-temps de formation, soutenir le travail clinique, déjouer le piège de la néoévaluation, quand l'évaluation cesse d'être une technique de régulation incorporée par les métiers pour devenir une morale publique exigible de tous, sauf des évaluateurs et des commanditaires, et, enfin, oser l'humanisme.

Le contexte de la formation et de la pratique en France

1. Vu par un Nord-Américain, la complexité des filières de formation et la multiplicité des titres d'emploi dans le travail social (au sens large) en France a de quoi nous étonner. Il y a les deux « métiers historiques » reconnus par un diplôme d'État (assistant social ou AS et éducateurs spécialisés ou ES), mais

également différents types d'animateurs, des médiateurs, des aides pour différents publics, travail de rue, les diplômés de formation des cadres, sans oublier les formations universitaires (masters professionnels et formations offertes par le Conservatoire national des arts et métiers, auxquelles vous êtes associé par votre enseignement), etc.

Quelle est la place réelle des assistants sociaux dans ce marché du travail social?

En France, la notion de travail social est devenue générique, signifiant les métiers du social. C'est pourquoi on peut estimer à environ un million le nombre des personnes qui se considèrent comme des « travailleurs sociaux », tous niveaux de qualifications confondus. Parmi ces professionnels, les assistants sociaux sont devenus minoritaires en nombre, avec seulement 40 000 personnes, et cette profession historique, surtout implantée dans les services sociaux des collectivités locales, n'est plus la référence en matière de formation et d'emploi. En réalité, depuis la décentralisation des années 1982-1986 (qui a transféré aux départements français des « blocs de compétences » sociales sans se soucier des qualifications associées), la professionnalisation de tout le social est relativement décrédibilisée, moins bien financée et la qualification des différents « travailleurs sociaux » est devenue un marché de compétences ouvert aux deux bouts de la division du travail, par le haut et par le bas. D'un côté, l'ingénierie des dispositifs et autres activités de management et d'évaluation, le niveau le plus élevé de la formation, dans lequel les universités à la recherche de terrains de professionnalisation des études se sont engouffrées, avec une offre de masters non contrôlée. À l'inverse, la mise en œuvre est vue comme une pépinière d'emplois de services à la personne, ouverts à des personnes en insertion professionnelle pour s'occuper des personnes âgées dépendantes, des personnes handicapées ou d'actions plus ou moins vagues de médiation, d'écoute, d'accompagnement, de développement, etc., sans grandes exigences de qualification, en niveau et en salaire.

Les formations historiques, au nombre d'une quinzaine (assistants sociaux, éducateurs spécialisés, éducateurs techniques, mais aussi conseillères, animateurs, etc.), sont globalement en perte de vitesse. De plus, l'avance en âge, les

conventions collectives, le statut de la fonction publique coûtent cher. Pour limiter l'augmentation de la masse salariale, il faut réduire le niveau des recrutements, donc alléger les formations, en simplifier les accès et compenser cette perte culturelle par des prescriptions normatives hypocrites comme les « recommandations de bonnes pratiques ». En réalité, c'est une lente déréglementation qui se développe. Le social ne doit pas faire obstacle au marché et même l'intégrer, si possible. Mais tous les secteurs n'intéressent pas le marché de la même façon. Les secteurs solvables et possiblement rentables (personnes âgées, handicapées adultes, petite enfance, formation, insertion, parascolaire) sont plus investis que la protection de l'enfance proprement dite ou l'accueil des immigrés. Mais il y a des surprises, comme la privatisation en cours des établissements d'éducation renforcée pour les mineurs délinquants, ou le développement du marché du *coaching*. Les entreprises marchandes sont inventives, mais seulement dans leur intérêt.

2. L'autre aspect qui mérite d'être expliqué à nos lecteurs, ce sont les milieux de travail qui emploient ces intervenants : certains services de l'État, des régions, des départements, des organismes issus de regroupements de parents (handicap, etc.) et des associations d'action sociale; où travaillent principalement les assistants sociaux et où leurs conditions de travail sont, elles, extrêmement variées.

C'est une donnée historique très importante. Ce domaine n'a pas été publicisé comme celui de l'école de la République (ce n'est pas une école publique, mais l'école de la République, sous-entendu pour tous et pas seulement pour les pauvres) qui date de 1882. Il est issu d'un compromis historique ancien entre la philanthropie réformatrice des républicains avant la guerre 14-18 et les forces importantes du catholicisme social (œuvres sociales, personnels engagés, doctrine professée publiquement). De ce fait, le monde associatif, massivement d'origine catholique, même s'il s'est largement déconfectionné depuis, est resté dominant (environ 70 %). Il est le plus souvent délégataire, se voyant confier des missions qui pourraient relever du secteur public et bénéficiant durant des décennies de fonds publics (subventions). Les services publics proprement dits ne sont

présents qu'en matière de délinquance juvénile, de protection de l'enfance, de secours communaux, mais en concurrence dans tous ces domaines avec des associations concessionnaires ou plus autonomes.

En France, les ressources financières d'origine privée sont rares (peu de mécénat, contrairement à l'Angleterre, par exemple). Dans les domaines « rentables », notamment là où les clients sont solvables (personnes âgées notamment, mais aussi handicapées, du fait des compensations qui solvabilisent artificiellement les bénéficiaires), arrivent des entreprises carrément lucratives, à la recherche de profits pour les actionnaires.

L'ouverture générale au marché fait qu'aujourd'hui les pouvoirs publics, notamment les collectivités locales (régions, départements, communes) depuis la décentralisation, n'ont plus de partenaires associatifs historiques privilégiés (ni d'ailleurs de professions privilégiées); dès lors, ils passent par des marchés publics (appels d'offres, mise en concurrence, cahier des charges) où ils cherchent le « mieux disant moins coûtant », quel que soit le statut de l'opérateur. D'où une variété de situations. Mais c'est la tendance générale dans toute l'Europe et sans doute au-delà.

3. L'Association nationale des assistantes sociales (ANAS) représente-t-elle vraiment ces personnes et joue-t-elle un rôle professionnel (leadership, revendications)?

L'ANAS est la dernière des associations corporatives du travail social encore bien active. Et tant mieux. Ses avis sont parfois courageux et il faut s'en réjouir. Mais j'ai dit plus haut que le monde des professionnels avait beaucoup évolué. Du coup, sa représentativité est faible. Le plus grave reste que les « travailleurs sociaux » pourtant nombreux (un million environ) sont dispersés, disséminés, individualisés par les politiques d'emploi, et que leur parole politique collective a beaucoup de mal à se construire, à fortiori à être entendue. J'ai personnellement été engagé dans différentes tentatives de mobilisation des professionnels du social depuis plus de dix ans, mais le bilan est maigre. Cela a commencé avec *C'est la Qualification qu'il Faut Développer* (CQFD) au début des années 2000 : un colloque à l'UNESCO, un livre collectif ensuite publié chez Dunod. Puis il y a eu les états généraux

du social entre 2002 et 2005 (avec des cahiers de doléances portés aux élus, une semaine de mobilisation en octobre 2004, des débats nombreux à Paris et en province, un défilé de nuit à Paris, puis un livre et la création d'une radio hertzienne...) et depuis quelques mois MP4 champ social (Mouvement Pour une Parole Politique des Professionnels du champ social) avec des prises de position publiques sur la directive de service européenne, la souffrance au travail, la formation, le lancement de l'Octobre du travail social, un séminaire en partenariat durant deux ans au Centre d'Études, de Documentation et d'Informations Sociales (CEDIAS). Mais c'est difficile d'aller beaucoup plus loin. J'y vois trois raisons : ce secteur manque d'accès aux médias et au débat public, il craint les controverses théoriques et beaucoup de professionnels ont hélas intériorisé si ce n'est leur faible légitimité, du moins l'idée erronée de leur utilité marginale pour un coût excessif.

4. Nous sommes particulièrement intéressés par la question de la mobilité professionnelle en raison de l'ouverture du Québec au recrutement d'assistants sociaux français pour faire face à notre pénurie dans les prochaines années. Les efforts des milieux de formation pour s'aligner sur les accords de Bologne (création de l'Union Nationale des Associations de Formation et de Recherche en Intervention Sociale ou UNAFORIS) contribueront-ils à offrir une certaine mobilité européenne des personnes formées en travail social?

Je suis pour la mobilité, mais je doute que la stratégie actuelle des milieux de la formation (UNAFORIS, notamment) soit de taille à faire progresser la politique de qualification pour le travail social en France dans la bonne direction. Le financement de la formation professionnelle est désormais de la compétence des régions, qui n'en voulaient pas avant 2003. Les diplômés d'État perdent de l'intérêt face aux exigences pragmatiques des employeurs/opérateurs locaux obligés de chercher de nouveaux marchés pour survivre. Ce n'est plus le projet social qui commande, ce sont les parts de marché. L'UNAFORIS a 20 ans de retard et malheureusement son président actuel (Pierre Gauthier), un homme tout à fait

estimable, n'est autre que l'ancien directeur de l'action sociale au ministère, qui n'a pas fait quand il était en poste au ministère ce qu'il voudrait faire sans moyens aujourd'hui à partir de la société civile. J'ai du mal à y croire. Le rapport de force politique n'est hélas pas du tout favorable.

Pour l'avenir, il faut retrouver la verticalité et la constitutionnalité du social qui font cruellement défaut aujourd'hui, ce qui ne profite qu'à la conversion marchande non seulement de la gestion, mais aussi des pratiques professionnelles, de la formation et de la théorie du social elle-même. En d'autres termes, il faut une nouvelle doctrine publique. Trop souvent, le social est tout juste considéré comme un problème éphémère auquel il faut trouver pragmatiquement des solutions, si possible en associant les gens avec des professionnels juste efficaces et si possible peu coûteux. Ce n'est en aucun cas un miroir révélateur de l'état de la société. La société n'est plus engagée par les inégalités. La solidarité est dépassée. La clinique, n'en parlons plus. C'est bien malheureux pour les *losers*, mais les *winners* ont mieux à faire.

Les enjeux actuels et pour l'avenir

1. La situation actuelle du chômage élevé dans l'espace européen et en France, particulièrement des jeunes, et la délocalisation constante des usines vers des lieux où les coûts de main-d'œuvre sont moins élevés semblent indiquer un avenir plutôt sombre. Partagez-vous ce point de vue?

Oui, bien sûr. Il faut réindustrialiser la France et l'Europe et aussi mettre certaines barrières à la grande liberté du commerce des biens, des services et des ressources financières. Sinon, je crois que nous allons à la catastrophe, avec des mouvements sociaux prévisibles. Sans oublier les grandes migrations de populations vers les pays moins pauvres que ceux qu'ils quittent, même si les pays riches ont aussi leurs contradictions. Sous oublier les problèmes environnementaux, les sécheresses et autres dommages qui exposent plus encore les pays les moins développés qui sont aussi les plus exploités.

2. Au colloque *L'état social dans tous ses états* en décembre 2011, nous avons entendu de multiples points de vue (italien, espagnol, britannique, polonais et français) qui expriment

maient tous un pessimisme certain quant à la capacité effective des gouvernements de préserver les acquis sociaux. Qu'en pensez-vous?

Nous avons en France quelques facteurs de préservation à ne pas négliger. Ainsi, le social est constitutionnel depuis la constitution de 1946, reprise en 1958. Ainsi, nous avons des institutions qui ont été cabossées, mais ont résisté au tsunami néolibéral : la justice, bien que mise à mal, l'école de la République et son universalisme, la Sécurité sociale annoncée finie depuis 35 ans, mais qui est encore debout, la vitalité associative. Hélas, les professions du secteur ne font pas partie de ces institutions sur lesquelles on pourrait compter, parce que leur parole publique est rare et souvent inaudible.

La gauche socialiste gouvernementale a du mal avec le secteur social et ses professionnels. À *contrario*, il est vrai que le centre gauche et la démocratie chrétienne ont été longtemps ses meilleurs soutiens. On peut travailler à changer ces représentations très idéologiques, mais il faut reprendre toute la riche histoire des politiques et des pratiques sociales, durant les XIX^e et XX^e siècles. C'est un travail scientifique considérable, mais il est en cours depuis les années 1970, fort heureusement.

Cela étant rappelé, préserver les acquis sociaux ne se réduit pas à l'aspect financier, autrement dit à plus ou moins de dépenses. D'une part, parce que ce sont en réalité des investissements à moyen et long terme et, d'autre part, parce qu'il s'agit aussi de préserver le qualitatif contre la domination du quantitatif (la qualité de la vie ne se réduisant pas à la qualité finale du service dû à chacun) et le « faire société » (comme projet commun et surtout comme compromis et voies de sa réalisation).

J'ai exposé dans mon dernier livre que c'est aussi une question de philosophie politique : place du droit et des droits-créances, reconnaissance des institutions sociales qui ne doivent pas être réduites à des entreprises sociales concurrentielles, effort durable de connaissance et de recherche face aux énigmes qui demeurent tenaces, respect pour la posture clinique et pensée d'un nouvel humanisme pour le XXI^e siècle. Je pense ici à l'essai remarquable de Milad Doueihi, *Pour un humanisme numérique*. C'est un important travail de fond, une

longue marche qui doit associer les intellectuels et les acteurs sociaux. Sur tous ces sujets, nous avons, nous intellectuels, des responsabilités conceptuelles spécifiques.

3. L'élection présidentielle de 2012 pourrait-elle offrir aux Français une occasion d'y mettre un frein par un nouvel enlignement en introduisant la cohabitation gauche/droite même si, paradoxalement, il nous semble que les socio-démocrates n'ont pas géré les gouvernements de façon très différente dans l'histoire récente européenne?

Attention, la cohabitation (un président socialiste avec une Assemblée nationale majoritairement de droite, ou encore l'inverse) n'est pas l'union nationale. Nous avons déjà connu des périodes de cohabitation qui n'ont pas donné de grands résultats. Mon avis est qu'il faut oser briser quelques tabous, prendre des risques, reprendre le pouvoir sur la soi-disant fatalité économique et financière, consolider et sécuriser les droits face à l'imaginaire cybernétique, bref, croire de nouveau à une anthropologie politique irréductible à l'économie pour retrouver une perspective de civilisation. Nous pouvons faire beaucoup mieux que d'être des *homo economicus*, des acteurs rationnels et calculateurs, du matin au soir! Pour cela, je souhaiterais qu'au plus vite nous ayons un grand rendez-vous national de l'action sociale et du travail social.

Descripteurs :

Politique sociale - France // Référentiels // Service social // Services sociaux - France - Histoire // Services sociaux - Administration // Professionnalisation - France
Social policy - France // Referential // Social work // Human services - Quebec (Province) - History // Human services - Management // Professionalization - France

Notes

- 1 La JOC joua à peu près à la même époque un rôle similaire au Québec, notamment dans le renouvellement du syndicalisme chrétien et le développement de l'éducation des adultes.
- 2 Voir Dardot, P., et Laval, C., (2009). *La Nouvelle raison du monde. Essai sur la société néolibérale*. Paris : La Découverte.

Principales publications de Michel Chauvière dans le domaine social

- Enfance inadaptée, l'héritage de Vichy*. Paris : Éd. ouvrières/Économie et Humanisme (1980).
Deuxième édition revue et augmentée (1987).
Troisième édition : L'Harmattan (2009), avec une préface inédite de l'auteur.
- La recherche en quête du social*. Paris : Éditions du CNRS (1989).
- Les usagers, entre marché et citoyenneté* (1992). Paris : L'Harmattan (co-dir. : J. T. Godbout).
- Famille et codification. Le périmètre du familial dans la production des normes* (2000). Paris : La Documentation française (avec V. Bussat).
- Les implicites de la politique familiale. Approches historiques, juridiques et politiques* (2000). Paris : Dunod (co-dir. : M. Sassier et al.).
- L'école face aux handicaps. Éducation spécialisée ou éducation intégrative?* (2000). Paris : PUF/Biennale de l'éducation et de la formation (co-dir. : É. Plaisance).
- L'institution du handicap. Le rôle des associations. XIX^e-XX^e siècles* (2000). Rennes : PUR (co-dir. : C. Barral, F. Paterson, H.-J. Stiker).
- Qualifier le travail social. Dynamique professionnelle et qualité de service* (2002). Paris : Dunod (co-dir. : D. Tronche).
- Le travail du social dans l'action publique. Sociologie d'une qualification controversée* (2004). Paris : Dunod.
- Reconstruire l'action sociale* (2006). Paris : Dunod (co-dir. : J.-M. Belorgey, J. Ladsous).
- Les mouvements familiaux et leur institution en France. Anthologie historique et sociale* (2006). Paris : Comité d'histoire de la Sécurité sociale, La Documentation française, n°3 (coord. avec P. Kertudo).
- Qui gouverne le social?* (2008). Paris : Dalloz.
Co-direction avec M. Borgetto; principale contribution : *Une administration pour l'action sociale. De l'émancipation au dépérissement* : 45-72.
- L'indigent et le délinquant. Pénalisation des pauvres et privatisation de l'action sociale* (2008). Paris : Fondation Copernic et Éd. Syllepse (avec D. Gelot, C. Lebrun, B. Poiret, E. Sire-Marin, M. Stambouli).
- Trop de gestion tue le social. Essai sur une discrète chalandisation* (2007). Paris : La Découverte.
Seconde édition, avec préface inédite (2010).
- L'intelligence sociale en danger. Chemins de résistance et propositions* (2011). Paris : La Découverte.